

Quelle immunité contre la COVID-19 ?

Le LNS, en tant que laboratoire national de référence pour les infections virales respiratoires, travaille en collaboration étroite avec la Direction de la santé pour le contrôle de la circulation du Coronavirus au Luxembourg.

Nous vous invitons aujourd'hui à effectuer un test de détection d'anticorps contre la COVID-19. En participant au test, vous nous aidez à développer de meilleures connaissances sur le virus. **Le test est réalisé par prélèvement de quelques gouttes de sang au bout du doigt.** Il n'est pas nécessaire d'être à jeun. Ce test permet d'identifier la présence ou non d'anticorps contre le coronavirus dans votre sang et de savoir **si vous avez déjà été en contact avec le coronavirus dans le passé** peut-être sans avoir eu de symptômes **ou si la vaccination a résulté dans la production d'anticorps.** A l'heure actuelle, **l'état des connaissances scientifiques ne permet pas de dire qu'un test sérologique positif garantit une immunité durable et systématique.** En aucun cas un test sérologique positif ne doit vous conduire à relâcher vos efforts dans l'application des gestes barrières.

Objectifs :

- 🔥 Suivre les paramètres sérologiques et virologiques
- 🔥 Simplifier et accélérer le suivi des taux d'anticorps contre le Covid19 dans la population,

Votre implication :

- 🔥 Prélèvement de 2-5 gouttes de sang à l'extrémité d'un de vos doigts
- 🔥 Participation sur base volontaire (aucune obligation)

Transmission des résultats :

- 🔥 Résultats transmis par GSM (si renseigné).

Risques et inconvénients :




- 🔥 Il n'y a aucun risque médical connu associé au prélèvement digital de gouttes de sang

Quelle immunité contre la COVID-19 ?

Notice d'information en matière de protection des données

Qui sont les responsables du traitement de vos données personnelles ?

Dans le cadre de cette recherche d'immunité contre la COVID-19, les données personnelles des résidents invités à participer, et des participants au dépistage sont collectées et traitées par les trois responsables de traitement (à savoir l'entité qui détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel) suivants :




-  **L'Inspection générale de la sécurité sociale** car cette dernière identifie les catégories de personnes à inviter dans le cadre de la campagne de recherche d'immunité.
-  **Le Laboratoire national de santé**, qui assure l'organisation des prélèvements, les prélèvements, la réalisation des tests, de la prise de rendez-vous jusqu'à l'envoi des résultats. Ce dernier traitera également les données en vue de mener des études épidémiologiques.
-  **La Direction de la santé** en vue de prendre les décisions épidémiologiques appropriées en matière de santé publique ainsi que de mener à bien ses missions de suivi des personnes positives à la COVID-19 et de leurs contacts.

Ces derniers traitent les données personnelles conformément au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, ci-après « RGPD »).

Dans quel but vos données sont-elles traitées?

Les traitements de données personnelles effectués dans le cadre de la recherche d'immunité contre la COVID-19 sont réalisés afin de (i) pouvoir inviter les résidents composant les échantillons représentatifs de la population, (ii) permettre aux participants d'effectuer le test, (iii) fournir les résultats aux participants, et (iv) développer de meilleures connaissances sur le virus au travers de l'analyse des résultats.

Ces traitements trouvent leur fondement légal dans :

-  La loi modifiée du 1er août 2018 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies dans le cadre de la protection de la santé publique ;
-  La loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ;
-  L'arrêté ministériel du 6 janvier 2021 désignant le LNS comme laboratoire national de référence pour les infections respiratoires aiguës.

Quel type de données personnelles seront traitées?

Les données personnelles qui seront traitées sont :

- 🔥 Données d'identification personnelles (ex. : nom de naissance, prénoms, adresse postale, numéro de téléphone portable, adresse électronique) ;
- 🔥 Détails personnels (ex. : genre, date de naissance) ;
- 🔥 Données d'identification émises par les services publics (ex. : matricule) ;
- 🔥 Données relatives à l'organisation du rendez-vous (ex. : date, heure, station) ;
- 🔥 Votre prélèvement ;
- 🔥 Données concernant la santé (résultats d'analyse).

A qui vos données sont-elles transmises?

Vos données personnelles sont susceptibles d'être transférées par les différents intervenants aux catégories de destinataires suivantes :

- 🔥 **Le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE)**, en charge d'envoyer les invitations et de mettre à disposition la plateforme de prise de rendez-vous ;
- 🔥 **La hotline mise en place par la Direction de la santé** (hors données de santé et prélèvement), afin d'être en mesure de répondre aux questions relatives à la campagne de recherche d'immunité contre la COVID-19 posées par les personnes invitées ou participantes ;
- 🔥 **L'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)** qui pseudonymise les données afin de les mettre à disposition des organismes publics de recherche afin de faire des projections permettant d'observer l'évolution de la pandémie et de produire des tableaux de suivi (par exemple : suivi du taux d'immunité par commune, par tranche d'âge, ou encore par secteur professionnel) ;
- 🔥 **L'Agence eSanté**, qui est responsable d'assurer le transfert technique des résultats des tests à la Division de l'Inspection Sanitaire de la Direction de la santé ;
- 🔥 **La Division de l'Inspection Sanitaire de la Direction de la santé**, qui reçoit les résultats des tests afin d'assurer le suivi épidémiologique de la pandémie mais aussi pour les prendre en compte dans le suivi des personnes testées positives à la COVID-19 et de leurs contacts.

Durée de conservation des données

Vos données personnelles sont conservées par chaque intervenant pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités poursuivies, conformément à leurs obligations légales respectives. A titre d'exemple, la Direction de la santé conserve les données personnelles sur base des prescriptions de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie COVID-19.

Vos droits concernant vos données

Vous disposez d'un droit de demander l'accès à vos données personnelles et d'obtenir leur copie ainsi que, dans le cas où vos données personnelles seraient incomplètes ou erronées, leur rectification. Vous disposez également du droit à la limitation du traitement de vos données personnelles, du droit de s'opposer à leur utilisation ainsi que du droit d'obtenir leur effacement, aux conditions et dans les limites prévues par le règlement général sur la protection des données.

Il est possible de demander à exercer les droits listés ci-dessus en soumettant une demande écrite, signée et en justifiant de votre identité.

Pour le traitement relatif à l'échantillonnage, à l'Inspection générale de la sécurité sociale :

igss@igss.etat.lu

26, rue Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour le traitement relatif à la gestion des invitations, la prise de rendez-vous, et au suivi de la pandémie, à la Direction de la santé :

info_donnees@ms.etat.lu

13a, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour le traitement relatif aux tests sérologiques, au Laboratoire national de santé :

dpo@lns.etat.lu

1, rue Louis Rech, L-3555 Dudelange.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la **Commission Nationale pour la Protection des Données (« CNPD »)** si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Cette demande peut se faire par courrier à l'adresse suivante :

15, boulevard du Jazz, L - 4370 Belvaux

ou en complétant le formulaire en ligne qui est disponible sur le site de la CNPD dans la section **Particuliers -> Faire valoir vos droits**.